

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**STATION DES**  
**ROUSSES**  
**HAUT-JURA**



**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil de communauté du**  
**6 février 2013**

**PRESENTS** : Mmes BOUVRET Véronique, GAY Evelyne, REGAD Liliane, TINGUELY Sylvie, MM. ARBEZ Mathias, BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, PUILLET Michel, RECHT Alain, REGARD Bernard.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : MM. BAILLY-SALINS Régis (pouvoir à S.BENOIT-GUYOD), HANNON Jean-Paul (pouvoir à E. GAY), PRUVOT Michel (pouvoir à F. LESEUR), SCHIAVI Philippe (pouvoir à V.BOUVRET).

**EXCUSE** : M. LAFORGE Francis.

**ABSENTS** : M. NIVEAU Stéphane, ROMAND Jacques.

L'an deux mille treize, le 6 février à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président remercie les membres présents et excuse MM. BAILLY-SALINS Régis (pouvoir à S.BENOIT-GUYOD), HANNON Jean-Paul (pouvoir à E. GAY), PRUVOT Michel (pouvoir à F. LESEUR), SCHIAVI Philippe (pouvoir à V.BOUVRET) et LAFORGE Francis.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Alain RECHT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

**Délibération n° 2013/001 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2012**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 19 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2012 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

**Délibération n° 2013/002 : Montgolfière - convention de sponsoring avec l'association Ballon Air et Loisirs d'en Haut**

Arrivée de M. Mathias ARBEZ.

Monsieur le Président propose d'approuver la convention portant sur un partenariat d'images avec l'Association Ballon Air et Loisirs d'en Haut. Cette convention prévoit que la Communauté de communes verse à l'association la somme de 30 548 € au titre de sponsoring afin que celle-ci procède à la fabrication d'une enveloppe de montgolfière. Le projet de convention est joint en annexe de la note de synthèse.

Monsieur Robert BONNEFOY souhaite savoir pour quelle raison le montant de l'enveloppe est versé à l'association et non pas directement au fabricant.

Monsieur François GODIN répond qu'il s'agit d'une question de responsabilité et d'assurance et qu'il est préférable que l'enveloppe soit la propriété des pilotes.

Monsieur le Président précise que le délai de fabrication est de 4 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la convention à conclure avec l'Association Ballon Air et Loisirs d'en Haut ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Délibération n° 2013/003 : Transjurassienne, Transjeune et Transju'Trail - convention à conclure avec Trans'Organisation et la SOGESTAR**

Arrivée de Mesdames Sylvie TINGUELY et Liliane REGAD.

Monsieur le Président propose d'approuver la convention à conclure avec Trans'Organisation et la SOGESTAR portant sur les 3 prochaines éditions de la Trans'Jurassienne, de la Transjeune et de la Transju'Trail. Le projet de convention est joint en annexe de la note de synthèse.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD aimerait savoir à quoi correspondent les 45 000 € de valorisation des prestations mentionnés en page 2 de la convention.

Monsieur Laurent RICHARD répond que cette somme regroupe l'ensemble des prestations en nature (damage, animation, logistique, sécurité,...) offertes par la CCSR et la SOGESTAR pour la Transjurassienne. Ce montant, qui a sensiblement augmenté par rapport à la précédente convention (35 000 €), est basé sur une estimation calculée par la SOGESTAR.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD explique qu'il est important de faire connaître cette participation de la collectivité aux clubs et aux partenaires de la station.

Monsieur le Président pense qu'il serait opportun d'établir le même type de convention pour d'autres événements, ce qui permettrait de clarifier la réelle participation de la CCSR. Monsieur le Président pense en particulier à la Ronde du Jura.

Madame Evelyne GAY déclare que si la CCSR doit un jour facturer tout ou partie de ces prestations, il est préférable de les avoir préalablement valorisées.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX regrette que les élus n'aient pas eu l'occasion de se positionner sur la Ronde du Jura avant le déroulement de l'épreuve. Il existe en effet des problèmes de sécurité liés à la fragilité des remparts du Fort des Rousses.

Monsieur le Président explique que la Ronde du Jura est un événement qui est récurrent depuis plus de 10 ans. Par ailleurs, la CCSR attribue simplement une subvention mais ne donne pas une quelconque autorisation aux organisateurs, celle-ci relevant du pouvoir de police du Maire. Monsieur le Président pense qu'il est cependant important que les élus prennent une position de principe sur cette épreuve.

Monsieur Bernard MAMET déclare qu'il faudrait clarifier la mise à disposition de certains espaces (Tour du Fort, zone de l'Omnibus) à la CCSR.

Madame Evelyne GAY ajoute qu'il serait également pertinent de clarifier dans une convention les questions d'assurances pour ces événements afin de ne pas renouveler la mésaventure du stade de Bois d'Amont qui avait été très lourdement endommagé par le Tour de France cycliste en 2010 et dont les frais de réhabilitation ont été largement supportés par la commune.

Monsieur Mathias ARBEZ insiste sur les questions de sécurité pour la Ronde du Jura, les organisateurs de l'épreuve amenant un public nombreux dans un ancien fort qui comporte beaucoup de points faibles.

Madame Véronique BOUVRET revient sur la question de la convention à conclure avec Trans'organisation et souhaite savoir ce qui se passera si la SOGESTAR n'est pas retenue pour la délégation de service public relative aux activités nordiques.

Monsieur Laurent RICHARD répond qu'il faudrait effectivement ajouter un article qui prévoit cette éventualité. Ce point juridique sera examiné rapidement afin d'amender la convention.

Monsieur Bernard REGARD est étonné que le référent « Office de tourisme » mentionné p.5 soit désigné par la CCSR.

Il est décidé de modifier cet article afin de préciser que cette désignation se fera en accord avec la SAEM SOGESTAR.

Monsieur Bernard REGARD souhaite également que les inscriptions gratuites offertes par Trans'organisation à la CCSR puissent bénéficier à des partenaires de la station.

Monsieur Bernard MAMET regrette que les tours de cou offerts aux enfants de la Transjeune aient été distribués cette année à la fin de l'épreuve. Ce n'est médiatiquement pas bon car les tours de cou ne sont pas portés pendant la course et le logo de la Station des Rousses n'est pas visible.

Le Conseil de communauté propose que les tours de cou soient distribués avant l'épreuve en même temps que les dossards.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la convention à conclure avec Trans'organisation et la SOGESTAR portant sur les 3 prochaines éditions de la Trans'Jurassienne, de la Transjeune et de la Transju'Trail ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Délibération n° 2013/004 : Désignation d'un délégué communautaire au sein du Conseil d'administration de l'association « Les Gardiens de la Boissellerie d'Amont »**

Monsieur le Président propose de désigner un conseiller communautaire qui représentera la CCSR au sein du conseil d'administration de l'association « Les Gardiens de la Boissellerie d'Amont » qui gère le musée de la Boissellerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DESIGNE** à l'unanimité Madame Evelyne GAY déléguée titulaire et Monsieur Michel PUILLET délégué suppléant au sein de conseil d'administration de l'association « Les Gardiens de la Boissellerie d'Amont ».

**Délibération n° 2013/005 : Construction d'un nouvel office de tourisme et d'une salle hors sac à Lamoura – modification du plan de financement et acquisition du terrain**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de communes a approuvé, par délibération n°2012/032 en date du 27 juin 2012, le projet de construction d'un nouvel office de tourisme à Lamoura et la création d'une salle hors sac et de sanitaires attenants. Si le coût estimatif de l'opération a très légèrement baissé (de 200 000 € HT à 199 800 € HT), son plan de financement doit être modifié. En effet, l'Etat au travers du FNADT interviendra à hauteur de 30 000 € au lieu des 20 000 € mentionnés dans la délibération du 27 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'accepter le projet de construction de l'Office de tourisme de Lamoura et de la salle hors sac dont les travaux doivent débiter en avril ou mai 2013 ;
- de désigner la Communauté de communes maître d'ouvrage de l'opération globale, y compris pour la partie salle hors sac et WC publics ;
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération estimé à 199 800 € HT et réparti de la manière suivante :

Travaux programmés	Montant HT
Office de tourisme (travaux et maîtrise d'œuvre)	118 881,00
Salle hors sac et sanitaires (travaux et maîtrise d'œuvre)	80 919,00
<b>TOTAL opération HT</b>	<b>199 800,00 €</b>

- d'approuver son nouveau plan de financement exposé ci-dessous :

Coût HT	Département	Etat FNADT	Commune de Lamoura (fonds de concours)	Communauté de communes
100%	12 % sur le projet total / 20% sur l'office de tourisme	15 % sur le projet total / 37% sur la salle hors sac	30 % sur le projet total	43 % sur le projet total
199 800 €	24 000 €	30 000 €	60 000 €	85 800 €

- de lancer une consultation en procédure adaptée pour pouvoir engager les travaux ;
- d'approuver la découpe du terrain d'assise du projet et sa cession par la commune de Lamoura à la Communauté de communes pour un euro symbolique ;
- de solliciter la participation financière du Département du Jura et de l'Etat pour les montants définis dans le plan de financement ;
- de s'engager à réaliser les travaux dans le cas de l'attribution des aides sollicitées et à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2013 en section d'investissement – opération 68.

Monsieur Francis LESEUR précise que les travaux vont débiter en avril ou mai 2013 et que pendant la durée du chantier, l'office de tourisme sera provisoirement déménagé dans la salle d'exposition de Lamoura.

### **Délibération n° 2013/006 : BaliséOr – complément sur les tarifs du Parcours permanent d'orientation du Fort des Rousses**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de communauté que le parcours permanent d'orientation BaliséOr implanté autour du Fort des Rousses est en fonctionnement depuis le mois d'août 2012.

Le Conseil de communauté avait, lors de sa séance du 20 septembre 2012, approuvé les tarifs pour ce nouveau produit touristique.

Il conviendrait d'ajouter à cette grille un tarif supplémentaire pour les cartes « tous postes » qui seraient utilisées avec le système électronique afin de faire la différence avec les cartes « tous postes » utilisées sans le système électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité la grille tarifaire BaliséOr modifiée (nouveau tarif en gras et italique) :

<b>Intitulé</b>	<b>tarifs</b>	<b>observations</b>
Pack (1 carte, 1 badge électronique et 1 boussole)	5 € l'unité	En vente à l'office de tourisme
Pack tribu (4 personnes et plus)	4 € l'unité	En vente à l'office de tourisme
Carte supplémentaire	1 € l'unité	En vente à l'office de tourisme
Groupe	123 € la séance encadrée	20 personnes maximum
Carte « tous postes » sans utilisation du système électronique	0,20 € l'unité. Vendu par paquet de 50 ex. = 10 € le paquet	En vente à la CCSR
<i>Carte « tous postes » avec utilisation du système électronique</i>	<i>1 € l'unité. Vendu par paquet de 50 ex. = 50 € le paquet</i>	<i>En vente à la CCSR</i>

### **Délibération n° 2013/007 : Attribution de subventions pour l'exercice 2013**

Monsieur le Président souhaite que le Conseil de communauté prenne position sur des demandes de subventions parvenues à la Communauté de communes pour l'exercice 2013, à savoir :

- 1000 € à l'ASA Jura pour l'organisation de la Ronde du Jura – janvier 2013.
- 1500 € aux Skieurs Rousselands pour l'organisation de la Transjeune 2013.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD tient à préciser que la subvention versée aux Skieurs Rousselands est un des moyens trouvés pour faire réaliser des travaux par des bénévoles, travaux qui étaient autrefois réalisés par des professionnels du Club des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 1000 € à l'ASA Jura pour l'organisation de la Ronde du Jura – janvier 2013.
- 1500 € aux Skieurs Rousselands pour l'organisation de la Transjeune 2013.

Monsieur le Président souhaite qu'à l'avenir, ce type de subventions récurrentes soient encadrées par des conventions afin de clarifier et de valoriser la participation réelle de la collectivité.

### **Délibération n° 2013/008 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,



- **SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Jura**

Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du PNR du Haut-Jura, et Benjamin GUISLAIN, chargé de mission, présentent la démarche SCOT aux élus communautaires (cf. diaporama joint en annexe).

Monsieur Jean-Gabriel NAST rappelle aux élus communautaires qu'il y a 3 ans, ils ont délégué au Parc naturel régional du Haut-Jura la réalisation d'un SCOT.

Le débat s'engage à la suite de la présentation.

Monsieur Mathias ARBEZ souhaite savoir qui finance la mise en œuvre de ce SCOT.

Monsieur Jean-Gabriel NAST répond que les financements viennent de l'Etat d'une part, des Communauté de communes dans le cadre de leurs contributions annuelles versées au PNR d'autre part. Le coût généralement constaté d'un SCOT se situe entre 300 000 € et 500 000 €. Le PNR table sur une dépense prévisionnelle de 180 000 €, sachant qu'une partie des études sera réalisée en interne.

Madame Sylvie TINGUELY demande si le SCOT va se substituer à l'Etat (DDT).

Monsieur Jean-Gabriel NAST répond que non et que la DDT va continuer son travail d'instruction des documents d'urbanisme. Le SCOT n'est pas une administration.

Madame Sylvie TINGUELY fait remarquer qu'on est en train de remettre une couche supplémentaire et que l'on risque d'arriver à des blocages avec les élus locaux, comme c'est le cas dans le Parc de la Vanoise.

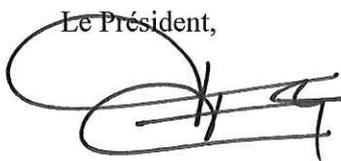
Monsieur Jean-Gabriel NAST répond que c'est un risque. Mais si on laisse faire l'Etat, il n'y aura plus aucun espace de liberté laissé aux élus. Avec le SCOT, c'est encore aux élus de construire leur projet de territoire afin de ne pas se faire tout imposer par l'Etat. Le vrai risque, c'est de ne rien faire.

Monsieur Jean-Gabriel NAST explique qu'il y aura aussi un travail d'information des conseillers municipaux à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h.

Fait aux Rousses, le 11 février 2013

Le Président,



François GODIN

Le Secrétaire,

Alain RECHT

